

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 25

Convocés le :
01/12/2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoints au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Léo KANNY, Monsieur Farès CHABI

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michèle WIBRATTE.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel LUTZ, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric RENAUDAT.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

**POINT 2021-77- Revalorisation du prix de location des salles communales
pour l'année 2022**

Rapporteur : Marc PINAULT

Il est rappelé au Conseil Municipal que les tarifs de location des salles ont été revalorisés de 2% pour l'année 2021 par délibération n° 2021-01 du février 2021.

Compte tenu de l'évolution du coût d'exploitation des salles communales, Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de location d'environ 2 % pour l'année 2022, arrondis à l'unité inférieure ou supérieure.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE une augmentation à compter du 1^{er} janvier 2022, de 2 % des tarifs de location des salles communales.

PRECISE QUE :

- les tarifs « associations » sont applicables exclusivement aux associations subventionnées par la commune et dont le siège est situé à Moulins-lès-Metz.
- les tarifs « moulinois » sont applicables exclusivement aux événements familiaux concernant les personnes physiques domiciliées à Moulins-lès-Metz et inscrites sur la liste électorale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20211207-2021-77-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 09/12/2021

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 07/12/2021

Le Maire,
Jean RAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20211207-2021-77-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Affichage : 09/12/2021